

Le 5 décembre 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 18 novembre 2013 à 19 h 00 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Monsieur Jean-Pierre Rioux, maire est absent.

Formant quorum sous la présidence de M. Gilbert Larrivée, maire suppléant. Sont également présents, M. Marc Lemay, directeur général, et Mme Cindy Lafrenière, greffière.

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

12 704

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du Conseil présents à cette séance reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans le délai imparti par la Loi.

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

APPUI À LA SCIERIE ST-FABIEN INC.

ATTENDU QUE la Scierie St-Fabien Inc., une entreprise située à St-Fabien, est une propriété collective de deux groupements forestiers : la S.E.R. des Basques et la S.E.R. de la Neigette. Cela traduit une prise en charge du milieu qui doit être encouragée et supportée;

ATTENDU QUE cette usine est la seule du territoire des MRC proches qui transforme les feuillus, tout en assurant des retombées maximales pour notre MRC via la S.E.R. des Basques;

ATTENDU QUE la Scierie St-Fabien Inc. valorise ces bois par une transformation primaire et secondaire en diverses composantes pré-dimensionnées. Dans un marché difficile, l'entreprise est constamment à la recherche d'opportunités dans la mise en valeur des feuillus, le développement de nouveaux marchés et de produits à valeur ajoutée;

ATTENDU QUE la Scierie St-Fabien Inc. est une entreprise de sciage performante qui génère de nombreux emplois directs et indirects, et ce, de l'usine (transformation, valorisation) à la forêt (récolte, transport et aménagement);

ATTENDU QUE la Scierie St-Fabien Inc. présente une localisation centrale dans la région qui est complémentaire à celle des autres usines de transformation de feuillus qui couvrent les territoires d'approvisionnement de l'Est et de l'Ouest de la région;

ATTENDU QUE l'entreprise a déposé de nombreuses demandes d'attributions au cours des dernières années auprès du ministère des Ressources naturelles;

ATTENDU QUE ces demandes étant restées vaines, l'usine est une des rares de la région qui ne bénéficie d'aucune garantie d'approvisionnement de la grande forêt publique; une forêt qui couvre pourtant près de la moitié du territoire forestier régional;

ATTENDU QUE malgré ses efforts, Scierie St-Fabien Inc. ne réussit pas à combler ses besoins d'approvisionnement à partir de la seule forêt privée;

ATTENDU QUE l'usine a besoin d'approvisionnements additionnels pour être en mesure d'opérer sur une période cible de 45 semaines, soit le niveau de transformation jugé viable économiquement par de nombreux spécialistes;

ATTENDU QUE l'annonce, par le Forestier en Chef, de hausses significatives de possibilités forestières en feuillus offre l'opportunité de combler les besoins de l'usine de St-Fabien à partir de la grande forêt publique;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu à la majorité,

M. Maurice Vaney, conseiller, vote contre cette proposition car il estime ne pas avoir toute l'information requise pour l'appuyer.

Que : la municipalité de Trois-Pistoles appuie la demande de garantie d'approvisionnement en feuillus déposée par SCIERIE ST-FABIEN INC. dans sa lettre du 17 septembre 2013 adressée à la ministre des Ressources naturelles, et ce, à la condition que le prélèvement de bois en terres publiques se fasse toujours, tel que le prévoit la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, selon le principe des volumes résiduels qui fait en sorte que la première source d'approvisionnement à prioriser demeure la forêt privée.

ADOPTÉE

M. Maurice Vaney, conseiller, vote contre cette proposition car il estime ne pas avoir toute l'information requise pour l'appuyer.

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Il n'y a eu aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE